

Thème

Le thème « Connexions(s) » est proposé aux artistes dans le cadre du *Printemps de Bourg*, organisé par la ville de Bourg-en-Bresse.

S'il le souhaite, chaque artiste peut proposer une ou plusieurs œuvres sur ce thème.

Calendrier du salon

Envoi de l'inscription avant le 17 avril 2022

Dépôt des œuvres mardi 10 mai de 9h à 18h
(Salle des Fêtes de Bourg)

Vernissage samedi 14 mai 18h

Assemblée Générale dimanche 29 mai à 18h

Retrait des œuvres dimanche 29 mai
(à l'issue de l'Assemblée Générale)

Règlement du salon

Le respect du règlement est une condition pour que les œuvres soient acceptées.

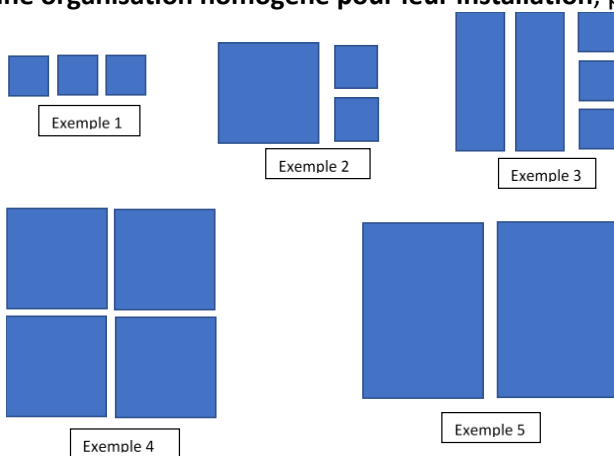
LES ŒUVRES EXPOSEES

Normes à respecter

Pour que le Salon conserve son unité et sa cohérence, chaque artiste peut proposer :

- **des tableaux** dont la totalité n'excède pas **2,50 m linéaire** ;
- **des sculptures** : pas plus de **4 stèles ou supports** (n'excédant pas **0,5 m x 0,5 m** au sol) ou **1 installation** (n'excédant pas **2 m²** au sol).

Pour optimiser la mise en valeur des œuvres de chaque artiste, il est demandé, pour les tableaux, de permettre **une organisation homogène pour leur installation**, par exemple :



Règles pour la présentation

Les toiles sont présentées **non encadrées** (mais champs nets).

Les aquarelles sont encadrées sous verre ou plexiglas de qualité homogène.

Chaque tableau est équipé d'un **système d'accrochage solide** au centre, en partie supérieure.

Les sculptures sont posées sur des stèles sobres, à la charge de l'artiste

Chaque œuvre est identifiée au dos des toiles et en dessous des sculptures (étiquettes ci-jointes obligatoires).

Choix des œuvres

Aucune œuvre ne sera acceptée après la date limite d'inscription.

Toutes les écoles et tendances sont admises. Les copies et les œuvres non signées ne sont pas acceptées.

En cas de manque de place ou si le principe d'homogénéité n'est pas respecté (voir ci-dessus), les organisateurs se réservent la possibilité de retirer certaines œuvres lors du dépôt ou au moment de l'installation. Cette décision est alors sans appel.

LE CATALOGUE

Informations sur chaque artiste

Pour chaque artiste, sont publiées :

- **ses coordonnées** (uniquement celles qu'il a cochées sur le bulletin d'inscription) ;
- **des informations relatives à chaque œuvre** : titre, matière, prix ;
- **la photo d'une œuvre** choisie par l'artiste.

A propos de la photo de l'œuvre publiée dans le catalogue

Chaque artiste doit **obligatoirement** envoyer une photo à l'adresse amartbb@gmail.com avant le **dimanche 17 avril 2022**.

Elle doit être au **format jpeg** et de bonne qualité (aucune retouche ne sera faite).

Elle doit être accompagnée du **nom de l'artiste et du titre de l'œuvre**.

Cet envoi est impératif pour permettre la réalisation du catalogue dans les délais impartis.



Le catalogue devant être remis à l'imprimeur avant le dépôt des œuvres, aucune modification ne pourra y être apportée. Les informations données par les artistes sur le bulletin d'inscription sont donc considérées comme définitives.

ADHESION ET DROITS D'EXPOSITION

Adhésion à ArtCitéBourg

La possibilité d'exposer à ce salon est conditionnée par l'adhésion à l'association ArtCitéBourg.

Cotisation annuelle pour les **exposants** : **40 €**

Cotisation annuelle pour les **non-exposants** (adhésion de soutien) : **20 €**

Droits d'exposition

Se reporter au bulletin d'inscription.

Ces droits sont à régler par chèque avec l'envoi du bulletin d'adhésion et de participation joint.

En cas de refus de toutes les œuvres, seule la cotisation restera acquise à l'association.

A SAVOIR...

Responsabilité et assurance

En participant au Salon, les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, tant au cours des transports et du gardiennage que pendant l'exposition.

Chaque œuvre déposée au Salon l'est aux risques et périls de l'exposant qui peut, si bon lui semble, contracter une assurance personnelle

Prix

Plusieurs prix sont attribués lors du vernissage, par nos partenaires : Académie Granet à Pérouges, Actifs Patrimoine, Biscuits Bouvard (prix Louise Lainé), Crédit Agricole, Lions Club de Bourg, Ville de Bourg-en-Bresse, Zonta Club Bourg-Mâcon.

De ce fait, **la présence des artistes au vernissage est indispensable...**

Site artcitebourg.fr

Les documents (règlement, inscription, convocation à l'Assemblée Générale) peuvent y être consultés, avec des informations de dernière minute.